

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 juin 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 juin 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 juin 2023.

Étaient présents ou représentés Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Pierre AMALOU à M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Roxane MARC à Mme Christine SANCHEZ, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN.

Excusés Mme Béatrice FERNANDO.

Absents M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 11 mai 2023

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2022 a été arrêtée avec un déficit cumulé de - 534 168,22 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de 3 400 738,44 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2022 en report à la section d'exploitation du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en dépense pour un montant de 534 168,22€.

Transmission au Représentant de l'État N° 3208

Publication le 20 juin 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 20 juin 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230619-12778A-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RESULTATS - BA ASSAINISSEMENT (EU)

FONCTIONNEMENT	2022
Dépenses Mandatées	3 756 677,19 €
Recettes Réalisées	4 060 089,31 €
Résultat exercice	303 412,12 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (002)	-837 580,34 €
Solde exécution de fonctionnement	-534 168,22 €
Résultat de fonctionnement à affecter	-534 168,22 €

INVESTISSEMENT EXECUTION	
Dépenses mandatées	3 613 864,04 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	1 939 245,05 €
Recettes réalisées	5 075 357,43 €
Solde d'exécution Investissement	3 400 738,44 €
Déficit-excédent d'exécution BA DSP repris	
Solde Investissement reporté (001)	3 400 738,44 €
REPORTS	
Total dépenses reportées	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €
Solde des reports	

dt emprunt
0,00 €

Besoin de financement	0,00 €
------------------------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €
-----------------------------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	-534 168,22 €
---	----------------------